

Agirc-Arrco : les partenaires sociaux doivent aboutir à un accord d'ici octobre

« La négociation de l'Agirc-Arrco, hantée par la réforme des retraites », titre L'Opinion alors que les partenaires sociaux doivent aboutir à un accord d'ici au début du mois d'octobre pour la nouvelle convention du régime des pensions complémentaires. Mais certains joueurs de la partie ont un objectif de revanche, assure le quotidien, rapportant les propos de Sophie Binet, qui souhaite « limiter l'impact régressif de la réforme du régime général en améliorant les pensions complémentaires ». Un des enjeux clés de cette négociation est la protection des excédents de l'Agirc-Arrco. Les partenaires sociaux se sont dotés d'une règle d'or pour assurer sa pérennité économique : toujours disposer d'au moins six mois de retraites en réserve, sur une projection de quinze ans. Ce principe fonctionne mais certains partenaires sociaux craignent que l'Exécutif soit tenté de vouloir mettre la main sur ces excédents. Cette possibilité ne leur plaît pas vraiment, les perspectives d'excédents générés par leur gestion autonome est un précieux gage de légitimité. Les syndicats ne remettent pas en cause les excédents projetés pour Agirc-Arrco. En revanche, ceux-ci doivent servir les salariés et les retraités. « Tout ce qu'on a demandé comme sacrifices aux retraités, il faut leur redonner », juge Michel Beaugas (FO). Il demande également une révision du coefficient de soutenabilité, une mesure de précaution qui minore les pensions par rapport aux salaires. Ces deux dossiers vont aussi tester la solidité de l'intersyndicale, qui a fait bloc lors du combat contre la réforme du régime général des retraites. (L'Opinion, p.3)